

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le 27 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 octobre 2023

**PRESENTS :** M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

**ABSENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

**7. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Orange et la commune de Boisseuil concernant les travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques – Route du Vigen.**

Dans le cadre du projet de réalisation du chemin touristique reliant le Bourg de Boisseuil au Bois du Crouzy il apparait opportun de profiter de ce chantier pour enfouir les réseaux télécoms actuellement aériens le long de la Route du Vigen. Cela permettra de supprimer un poteau gênant situé au milieu de l'emprise du chemin et de sécuriser la ligne. Le chantier concernera une longueur de 450 mètres.

A ce titre, il est nécessaire de signer une convention qui déterminera les droits et obligations de la commune et d'Orange. Ainsi et dans le cadre de cette convention les agents de la commune effectueront les travaux de génie civil suivants : ouverture et fermeture de tranchées, réfection des revêtements éventuels et installation d'équipements annexes éventuels, Orange prendra à sa charge le câblage.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'autoriser le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux de communications électronique le long de la route du Vigen avec Orange ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

<b>VOTE 21</b>	<b>POUR 21</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
**Philippe JANICOT**

